



vous propose :

LE PRÊT



**Accédez au confort
du gaz propane en
toute sérénité**

**TAUX BONIFIÉS
À PARTIR DE 1,49%
TEG ANNUEL FIXE**



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace

Offrez-vous un confort optimal avec le gaz propane PRIMAGAZ

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement et profiter d'une énergie toujours disponible ? La Banque Solfea, partenaire financier de PRIMAGAZ, vous propose des solutions de financement très attractives pour vous permettre d'installer une solution de chauffage/eau chaude au gaz propane PRIMAGAZ.

Grâce à la prise en charge d'une partie des intérêts par PRIMAGAZ, le prêt Rénov'au Gaz c'est le confort à portée de tous !

LE PRÊT RÉNOV' AU GAZ EST RÉSERVÉ :

- Aux particuliers.
- Pour le financement du premier équipement ou du remplacement de leur installation de chauffage/eau chaude au gaz propane Primagaz.
- Comprenant une chaudière à condensation ou basse température, avec ou sans chauffe-eau solaire associé.

- ◀ Prêt affecté de **1 500 € à 8 000 €**.
- ◀ TEG annuels fixes de **1,49% à 3,79%** (taux débiteurs fixes correspondants de 1,48% à 3,73%).
- ◀ Mensualités de **99 € à 159 €**.
- ◀ Durées de **15 à 55 mois**.
- ◀ **0 €** de frais de dossier.

EXEMPLE :

- Montant financé : 4 000 €
- TEG annuel fixe : 1,99% (taux débiteur fixe correspondant : 1,97%)
- Durée de remboursement : 32 mois
- Mensualité hors assurance facultative : 129 € (dernière mensualité pour solde : 109,78 €)
- Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative : 4 108,78 €

ASSURANCE FACULTATIVE EMPRUNTEUR

ET/OU CO-EMPRUNTEUR (voir demande de prêt) :

- Coût mensuel de l'assurance facultative pour 1 000 € empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion ; 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.
- -20% pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle (dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur).

CHAUDIÈRE À CONDENSATION

La plus économe en énergie, elle récupère la chaleur de la vapeur d'eau produite lors de la combustion.

* Sur les consommations de chauffage/eau chaude et suivant conditions d'installation par rapport à une solution standard ; pour en savoir plus, demandez conseil à votre CONSEILLER ENERGIE PRIMAGAZ.

JUSQU'À **30%***
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



à partir de
99 €/mois

Des conditions exceptionnelles pour financer votre nouvel équipement

Prêt affecté^(a) pour le financement :

- ◀ du renouvellement ou de l'installation d'un système de chauffage/eau chaude au gaz propane PRIMAGAZ
- ◀ comprenant une chaudière à condensation ou basse température avec ou sans chauffe-eau solaire associé

MONTANT DE VOTRE FINANCEMENT		TEG annuel fixe	MENSUALITÉ hors assurance	DURÉE	Montant total dû ^(b)
Tranche de montants	Exemple				
De 1 500 à 3 000 €	3 000 €	1,49%	99 €	31 mois	3059,38€
De 3 001 à 4 000 €	4 000 €	1,99%	129 €	32 mois	4108,78€
De 4 001 à 5 000 €	5 000 €	2,79%	139 €	38 mois	5224,51€
De 5 001 à 7 000 €	7 000 €	3,59%	149 €	51 mois	7544,56€
De 7 001 à 8 000 €	8 000 €	3,79%	159 €	55 mois	8713,10€

a) Le prêt RENOV'AU GAZ est un crédit classique affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. Mensualités fixes (sauf la dernière constituée du solde), pour une première échéance 30 jours après le décaissement. TEG annuels fixes hors assurance bonifiés par PRIMAGAZ.

(b) Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Document non contractuel. Conditions au 01/06/2007 pouvant être modifiées sans préavis.

0 € de frais
de dossier

**NOTRE RÉPONSE SOUS 48 H
DÈS RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour plus d'informations sur PRIMAGAZ :
www.primagaz.fr

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

En complément d'une chaudière gaz propane de dernière génération, conjuguez économies d'énergie et respect de l'environnement.



JUSQU'À 60%*
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



LE PRÊT



Pour bénéficier de votre prêt, c'est très simple

- 1 Vous envoyez à la Banque Solfea la demande de prêt (fiche de solvabilité) ci-jointe, portant le cachet de l'entreprise qui réalisera l'installation. N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés.
- 2 Sous 48 heures, à réception de votre demande, la Banque Solfea vous informe de sa décision par courrier et vous adresse votre fiche d'informations précontractuelle, et votre contrat de crédit à renvoyer signé. Aucune domiciliation de revenus n'est exigée.
- 3 À l'achèvement des travaux, la Banque Solfea règle directement l'installateur, dès réception de la copie de la facture et de l'attestation de fin de travaux signée par vous et votre installateur.

Pour contacter
la Banque Solfea :

→ **01 40 17 55 00**
du lundi au vendredi de 8H à 19H (vendredi 18H)

→ **www.banquesolfea.fr**

→ Une adresse postale unique :
**Banque Solfea - TSA 64140
77217 AVON CEDEX**

→ Pour l'envoi de votre dossier par mail :
etudes.dossier@banquesolfea.fr

Flashez
et accédez au détail
du prêt sur
www.banquesolfea.fr

